

Image not found or type unknown



Saisie attribution sur cpte bancaire

Par **nanastasia**, le **21/01/2009 à 18:02**

Bonjour,rnrnje suis dans la même situation que mulan sauf qu'en plus ma voiture est gagée.
Est-ce que sa change qqchose?

Par **ellaEdanla**, le **21/01/2009 à 18:05**

Bonsoir,rnrnmerci d'expliquer clairement votre situation afin que nous puissions vous apporter
une réponse précise.rnrnQuelle procédure a été diligentée à votre rencontre ? Dans quel cadre
? ...rnrnA vous lire,rnrnCordialement.

Par **nanastasia**, le **21/01/2009 à 22:00**

Voici en qqs mots ma situation:rnrnJe suis débiteur à l'égard d'une personne (dommages et
intérêts).rnrnDébut janvier, j'ai appris que ma voiture avait été gagée sur demande de la
victime. Preuve de ma bonne foi, je suis aller voir l'huissier pour trouver un accord et
échelonner la dette. Il devait en parler avec la victime. Je n'ai toujours pas de
nouvelles.rnrnAujourd'hui je reçois une dénonciation m'apprenant que mes comptes bancaires
ont été bloqués par un huissier (différent du premier) au moyen d'une saisie attribution, sur
demande du fond de garantie des victimes.rnrnDu coup, aujourd'hui je ne suis plus sûr de
savoir qui est mon réel créancier et je ne sais pas non plus comment je vais faire pour vivre
puisque mes comptes sont bloqués: loyer, bouf, crédit de la voiture...rnrnMerci d'avance pour
vos conseils.

Par **ellaEdanla**, le **22/01/2009** à **14:00**

Bonjour,rnrnEn ce qui concerne la saisie attribution actuellement en cours sur votre compte bancaire je vous invite à lire cet article :rnhttp://www.experatoo.com/huissier/saisie-compte-bancaire-faire_24002_1.htm.rnEn effet vous y trouverez tous les renseignements nécessaires sur la mise à disposition d'une somme d'argent à caractère alimentaire et sur les modalités de contestations devant le juge de l'exécution.rnrnEtes-vous sûr que les deux huissiers agissent pour la même affaire et en vertu du même jugement ? Que prévoyait ce jugement ?rnrnJe vous conseille de prendre contact avec chacun des deux huissiers et de lui expliquer la situation avec actes et jugement à l'appui afin de savoir combien vous devez et à qui.rnrnToutefois, je vous conseillerais lorsque vous saurez quoi payer et à qui de ne pas attendre la réponse à votre proposition d'échéancier mais de faire un versement chaque mois en attendant afin de prouver votre bonne foi.rnrnBon courage,rnrnCordialement.

Par **nanastasia**, le **22/01/2009** à **19:02**

Rebonjour,rnrnje vous remercie pour votre réponse.rnrnJe suis aujourd'hui un peu plus éclairé sur ma situation. rnrnEn réalité le Fond de garantie qui a effectué la saisie sur mes comptes ne l'a fait qu'à hauteur du montant qu'il a versé à la victime, tandis que la saisie de la voiture effectuée sur demande de la victime a été faite pour garantir le paiement du reste de la dette.rnrnLes deux ont donc bien qualité à agir.rnrnCependant, si je signe l'acquiescement auprès de l'huissier, et même avec l'aide du solde bancaire insaisissable, je me retrouve à cours d'argent pour m'acquitter de toutes mes autres charges. J'aurais donc aimer savoir s'il n'est pas trop tard pour obtenir un délai de paiement, sachant que l'huissier ne veut rien entendre et qu'il semble peu probable de trouver un accord à l'amiable.rnrnMerci d'avance pour votre aide

Par **ellaEdanla**, le **23/01/2009** à **13:49**

Bonjour,rnrnsi l'huissier n'entend pas vous accorder de délai, vous avez **un mois à compter de la dénonciation**[s]/[s] de la saisie attribution pour saisir le juge de l'exécution et demander des délais de paiement. rnrnTout est expliqué dans l'acte de dénonciation. Pour cela il faut assigner votre créancier et ce par acte d'huissier. **Contactez un avocat ou un autre huissier.** rnrnJe vous invite à nouveau à lire les articles de supervé sur la saisie attribution : http://www.experatoo.com/huissier/saisie-compte-bancaire-faire_24002_1.htm et sur l'obtention de délai : http://www.experatoo.com/huissier/comment-obtenir-delaais-paiement_24910_1.htm.rnrnBon courage,rnrnCordialement.